GUIDE DU PORTEUR DE PROJET

CHAMBRE D'HÔTES

GÎTES DE FRANCE CANTAL

34, av. des Pupilles de la Nation – BP 631 – 15006 AURILLAC CEDEX
Tél. : 04.71.48.64.20 - Fax : 04.71.48.64.21
e-mail : projet@gites15.fr - site : www.gites-de-france-cantal.fr

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

SOYEZ LES BIENVENUS

SOMMAIRE

Présentation du label : ..... P 3

Pourquoi choisir le label « Gîtes de France » :..... P 4

Promotion/Commercialisation :..... P 5

Thématiques :..... P 7

Droit d'entrée et cotisations :..... P 8

Normes de classement et subventions :..... P 9

Vous envisagez de réaliser une structure d'accueil labellisée « Gîtes de France » dans le Cantal. Sous ce label différents produits sont proposés : le gîte, la chambre d'hôtes (avec ou sans table d'hôtes), le gîte de groupe, le gîte d'enfants et l'hôtellerie de plein air (camping, village vacances, chalet-loisirs).

Vous rejoindrez peut-être prochainement les Gîtes de France, premier réseau mondial d'hébergements de vacances à la campagne et en ville avec près de 60 000 structures labellisées.

Faire partie des Gîtes de France, c'est avant tout garantir un accueil et un hébergement de qualité. Vous trouverez ci-joint les premières informations pour vous aider à mettre en place votre projet.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou entamer une procédure d'agrément, une technicienne se tient à votre disposition pour un rendez-vous personnalisé.

Dans l'attente de vous rencontrer…

Deux techniciennes à votre écoute :

Carole MONTIL et Delphine LAURIER

e-mail : projet@gites15.fr

Tél. : 04.71.48.64.20

PRÉSENTATION DU LABEL GÎTES DE FRANCE

GÎTES DE FRANCE ®, le leader du tourisme chez l'habitant

Depuis plus de 60 ans, le label Gîtes de France s'est développé pour devenir le premier réseau mondial d'hébergements chez l'habitant. Il est aujourd'hui un acteur incontournable du tourisme en France. Une équipe de 600 personnes est au service des propriétaires et des clients à la Fédération Nationale et dans les 95 agences départementales.

Le Label GÎTES DE FRANCE, c'est :
47 000 propriétaires
60 000 hébergements
2 millions de clients

DES VALEURS FORTES…

- **Favoriser les séjours touristiques** dans les meilleures conditions d'accueil et de confort,
- **Satisfaire aux exigences et aux besoins** d'un tourisme d'authenticité, de convivialité, de nature, de calme, de découverte et d'espace,
- **Contribuer à la valorisation** et à la conservation du patrimoine et de l'environnement.

UNE CHARTE QUALITÉ…

Toutes les structures labellisées GÎTES DE FRANCE répondent à **une charte et une grille de classement nationales.** Elles garantissent aux clients un hébergement de qualité et un séjour dans les meilleures conditions d'accueil et de confort (environnement, matériaux de qualité, équipements, prestations, etc.).

UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ… AVEC LES GÎTES DE FRANCE CANTAL…

Gîtes de France Cantal :

- Association loi 1901 et sa société commerciale (EURL).
- Un conseil d'administration de 15 membres, propriétaires d'hébergements. Président : Michel CABANES.
- 10 salariées. Directrice : Solange ESCURE.
- 755 gîtes ruraux, 120 chambres d'hôtes, 75 chalets, 7 gîtes de groupe, 7 campings, 4 appartements "City Break".
- 13ème rang national par rapport au nombre d'hébergements.
- Engagement qualité permanent reconnu par la certification ISO 9001 version 2015.

POURQUOI CHOISIR LE LABEL GÎTES DE FRANCE ?

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Une technicienne est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans la mise en place de votre projet.
Tél. : 04.71.48.64.20
e-mail : projet@gites15.fr

- ✓ visite conseil Gîtes de France sur site comprenant une information sur les normes de classement, des conseils d'aménagement, une étude prévisionnelle personnalisée,
- ✓ visite conseil avec un architecte du C.A.U.E (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) suivie d'un compte-rendu détaillé reprenant les préconisations techniques,
- ✓ visite d'agrément « Gîtes de France »,
- ✓ accrédité pour le classement meublé de tourisme.

avant travaux

après travaux

SERVICES AUX ADHERENTS

- ✓ suivi qualité des hébergements,
- ✓ assistance et médiation en cas de litige,
- ✓ revues d'information de la Fédération Nationale des Gîtes de France et des Gîtes de France Cantal,
- ✓ formations des propriétaires (nouveaux adhérents, accueil, fiscalité, décoration, création site internet…),
- ✓ partenariats nationaux et locaux :
  - **CER France** : premier réseau associatif de conseil et d'expertise comptable en France. Grâce à ce partenariat, vous bénéficiez de conseils juridiques, fiscaux et comptables,
  - **Catalogue "Avantages propriétaires"** : offres préférentielles chez différents partenaires du département,
  - **catalogue "Boutique privée des adhérents"** en partenariat avec "Hôtel-Mégastore" : profitez d'une offre professionnelle sur l'équipement de maison (literie, linge de maison, mobilier, produits d'accueil…),
  - **LINVOSGES :** fourniture de linge de maison depuis plus de 90 ans, profitez d'une remise de 40 % sur tous les produits disponibles en boutique ou sur le site : www.linvosges.com,
  - **LA REDOUTE INTERIEURS/AM.PM. :** réduction de 20 à 25 % sur les articles disponibles sur les sites : www.la redoute.fr et www.ampm.fr

PROMOTION – COMMERCIALISATION

PROMOTION

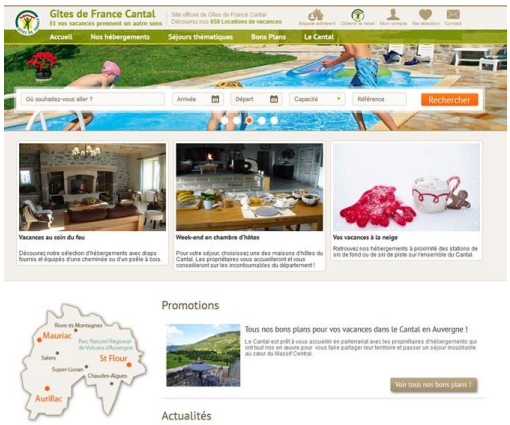

- ✓ **sites Internet** :
  - www.gites-de-france-cantal.fr
  - www.gites-de-france-auvergne.fr
  - www.gites-de-france.com
- ✓ **sites Internet thématiques** :
  - www.ecogite.fr
  - www.gites-de-france-charme.com
- ✓ **insertions publicitaires**
- ✓ **réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, Google +, ….)
- ✓ **offres promotionnelles nationales**

COMMERCIALISATION

Une fois l'hébergement labellisé, deux solutions de commercialisation s'offrent à vous :

⇨ **Service réservation Résa-Gîtes en planning partagé (pack 80 €/an/adhérent)** : vous confiez la gestion de vos locations à une équipe professionnelle, forte d'une expérience de plus de 20 ans (commission de 10 % TTC). Le détail des services est en page suivante.

Le service de réservation et le propriétaire ont accès en temps réel au planning de l'hébergement. Le premier qui effectue la réservation bloque le planning et assure la gestion du dossier (envoi du contrat, encaissement, etc…). Aucune commission n'est prélevée sur les contrats que vous établissez. Ce mode de location vous permet d'avoir un hébergement réservable en ligne 24h/24 avec paiement sécurisé sur tous les sites Gîtes de France (y compris en versions étrangères), sur le site dédié aux comités d'entreprises, etc…

⇨ **La location directe (pack 80 €/an/adhérent) :** vous gérez vos locations vous-même depuis un espace propriétaire dédié mais votre structure n'est pas réservable en ligne. Plusieurs outils sont à votre disposition :

- contrats et fiches descriptives « Gîtes de France »,
- un bureau propriétaire pour la mise à jour de votre planning en ligne, la création de contrats et l'envoi par mail de ces contrats qui permettent de générer des avis clients,
- vous réalisez vous-même les contrats, gérez votre planning et encaissez le règlement des séjours.

SERVICE DE RESERVATION "RESA-GÎTES"

COMMERCIALISATION

AVANTAGES POUR LE PROPRIETAIRE

- simplification de vos démarches : plus de réception d'appels téléphoniques, plus de courrier à envoyer, plus d'argent à gérer, plus de frais de traitement de chèques vacances…
- suivi de vos réservations en toute confiance de la prise d'option au paiement du solde,
- garantie du paiement de vos locations en cas d'annulation : toute réservation confirmée vous sera réglée (même si chambre non relouée),
- gestion de la collecte et du versement de la taxe de séjour aux collectivités,
- gratuité du traitement des chèques vacances et des chèques cadeaux,
- possibilité de se réserver une période de location pour la famille ou des amis,
- photo extérieure et album photos sur site Internet,
- présence sur le site dédié aux comités d'entreprises.

AVANTAGES POUR LE CLIENT

- réservation en ligne 24h/24 avec paiement sécurisé,
- accueil téléphonique 6 jours/7,
- service de qualité : envoi de documents informatisés (contrat + fiche descriptive avec photos, plan d'accès…),
- garantie de sérieux pour le client : réponse rapide à sa demande, envoi de courriers personnalisés, mise à jour des réservations en ligne sur le site Internet, envoi de mini-catalogues,
- accessibilité à la fiche descriptive sur le site + album-photos,
- possibilité de pouvoir souscrire une assurance annulation (garantie supplémentaire à son contrat),
- certitude de pouvoir régler son séjour en chèques vacances,
- possibilité de déposer un avis en ligne.

Le service réservation en quelques chiffres

- 6 500 contrats en moyenne,
- 550 hébergements,
- 16 semaines en moyenne pour une maison ouverte toute l'année,
- Une équipe à votre écoute : Chantal CLAVIERE, Christelle FEL, Sylvie LABOUYGUES, Catherine LARGETEAU, Fabienne MARCENAT, Claire TOURTOULOU.

THEMATIQUES

Votre hébergement possède certaines spécificités ? Afin de le valoriser, le réseau « Gîtes de France » a développé un ensemble de thématiques pour faciliter la visibilité de votre structure sur ses différents supports de communication.

Thématique "Neige"

A moins de 15 km d'une station de ski (de piste ou de fond), ces hébergements permettent de passer un séjour de qualité, à la neige, avec possibilité de pratiquer les activités qui y sont liées. Un local de rangement doit être mis à disposition pour les équipements de ski.

Thématique "Pêche"

Hébergements spécialement aménagés pour accueillir les passionnés de pêche. Ils sont situés à proximité d'un lieu de pêche. Le propriétaire propose un local pour entreposer le matériel et stocker les appâts.

Gîtes et chambres d'hôtes de charme

Ces hébergements se distinguent par la qualité de leur environnement et de leur architecture, la personnalisation de la décoration et des aménagements intérieurs, l'accueil attentif et personnalisé des propriétaires.

WWF Panda

L'hébergement est situé sur le territoire d'un Parc Naturel Régional. Ces hébergements doivent bénéficier d'un environnement de qualité et les propriétaires s'engagent au quotidien en faveur de la préservation et de la valorisation de cet environnement.

Hébergements insolites

L'hébergement insolite est un hébergement qui, par son originalité, sort du cadre usuel du réseau « Gîtes de France ». Il est situé dans un environnement extérieur privilégié, et selon les formules proposées, son mode de fonctionnement s'apparente du régime des gîtes, des chambres d'hôtes ou des campings. Hébergements concernés : cabanes dans les arbres, yourtes, tipis, roulottes…

Ecogîte

Ces hébergements répondent à des exigences strictes en matière de prise en compte globale de l'environnement, utilisent des énergies renouvelables ainsi que des matériaux de construction locaux et sains. Envoi du cahier des charges complet sur simple demande. Site Internet : www.ecogite.fr.

City Break

L'appartement ou la maison City Break est un logement situé dans un habitat de qualité, dans une ville de plus de 20 000 habitants offrant une accessibilité aisée, par transports publics, au centre-ville, aux activités notamment culturelles ou marchandes, aux animations et services.

TARIFS VISITES CONSEIL – DROIT D'ENTREE COTISATIONS

- **Visite conseil Gîtes de France** : 75 €/visite

- **Visite conseil avec l'architecte du C.A.U.E** : 275 €/visite

- **Gîte/City Break** :
  - droit d'entrée : 250 €
  - cotisation annuelle : 3/7ème du tarif de location d'une semaine en très haute saison d'été

- **Chambres d'hôtes/City Break** :
  - droit d'entrée : 245 €
  - cotisation annuelle :

Chambres d'hôtes :		*Chambres avec table d'hôtes :*	
pour une chambre :	86 €	une à deux chambres :	178 €
pour deux chambres :	132 €	trois à quatre chambres :	265 €
pour trois chambres :	178 €	cinq chambres :	335 €
pour quatre chambres :	224 €		
pour cinq chambres :	270 €		

- **Gîte de groupe** :
  - droit d'entrée : 245 €
  - cotisation annuelle : 275 €

- **Produit Prévert** :
  - droit d'entrée : 245 €
  - cotisation annuelle :

1 à 25 emplacements	95 €
26 à 50 emplacements	190 €
51 à 75 emplacements	285 €
76 à 100 emplacements	380 €
101 à 125 emplacements	475 €
126 à 150 emplacements	570 €
par chalet/mobilhome	48 €

- **Pack location directe et planning partagé** :
  - 80 € par adhérent (pour les gîtes, les chambres d'hôtes et les gîtes de groupe en location directe ou en planning partagé).

- **Contribution plan marketing national** :
  - 18 €/an/structure,
  - redevance internet hébergements en location directe et en planning partagé : 38.40€ TTC/gîte, 26.40 € TTC/structure chambres d'hôtes/gîte de groupe/camping.

LA CHAMBRE D'HÔTES

La chambre d'hôtes est une chambre située dans la maison du propriétaire ou dans un bâtiment attenant, avec un espace extérieur à disposition.

La prestation **chambre d'hôtes** comprend obligatoirement la nuit + le petit déjeuner.

La prestation **chambre et table d'hôtes** comprend le dîner + la nuitée + le petit déjeuner (voire pension complète).

NORMES ET EQUIPEMENTS

Une structure comporte au maximum 5 chambres pour une capacité maximale de 15 personnes. En aucun cas le propriétaire ne peut louer des chambres supplémentaires non déclarées.

Il met à disposition de ses clients : un salon de jardin, son séjour ou un séjour particulier réservé aux hôtes.

Il assure le service des petits déjeuners, des repas (si table d'hôtes) et l'entretien quotidien des chambres.

Le petit-déjeuner est servi par le propriétaire dans sa maison (en aucun cas le petit-déjeuner n'est servi dans la chambre). Il doit être copieux et généreux quel que soit le classement : une touche régionale et des "produits maison" seront les bienvenus.

Un soin particulier sera apporté à la vaisselle et au linge de maison.

PRESTATION COMPLEMENTAIRE : LA TABLE D'HÔTES

Cette formule ne permet pas la restauration de passage, elle est proposée exclusivement en demi-pension ou en pension complète aux clients des chambres d'hôtes.

Dans le cas de chambres d'hôtes aménagées dans une dépendance, les pièces de vie de la maison des propriétaires doivent être accessibles.

Les repas servis chez le propriétaire seront de type traditionnel à base de produits régionaux. Le propriétaire prendra ses repas à la table d'hôtes.

Le prix du repas s'entend tout compris (entrée, plat principal, fromage et/ou dessert, café et boisson).

LA CHAMBRE D'HÔTES

CRITERES DE CLASSEMENT

1 épi

Chambre de 12 m² minimum pour deux personnes, literie neuve avec protections.

Mobilier minimum : une penderie avec cintres, une étagère avec tiroir de rangement, une table de chevet par personne avec éclairage accessible pour chaque place de couchage, une table avec une chaise ou un fauteuil.

Sanitaires : 3 m² minimum, complets, privatifs, au même niveau, aération efficace (VMC conseillée).

2 épis

En plus ou à la place du 1 épi : sanitaires complets et privatifs, communicants intégrés à la chambre.

3 épis

En plus ou à la place du 2 épis : chambre aménagée dans maison de caractère ou neuve de qualité. Décoration soignée et de qualité.

Sanitaires : 4 m² minimum, très bonne qualité des matériaux, douche de 90X90 cm minimum ou baignoire de 160 cm minimum.

Mise à disposition d'un sèche-cheveux.

4 épis

En plus ou à la place du 3 épis : jardin d'agrément avec aménagement paysager, salon de détente confortable et de grande qualité, équipement de loisirs. Accès Internet WIFI. Mobilier haut de gamme et décoration raffinée. Chambre de 18 m² pour deux personnes, literie de grandes dimensions (160X200 par exemple).

Sanitaires : 5m² minimum, WC séparés de la salle d'eau/salle de de bains, porte-serviettes chauffant, peignoirs de bain.

5 épis

Chambres de 20 m², télévision et coin salon dans la chambre. Douche multi-jets ou baignoire balnéo. Paiement par carte bancaire.

AIDES A LA CREATION DE CHAMBRES D'HÔTES

CONSEIL DEPARTEMENTAL

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- rénovation d'un bâtiment existant en priorité,
- création de 2 chambres au minimum et 5 chambres maximum,
- classement 3 épis minimum après travaux,
- bénéficiaires : particuliers.

MONTANT SUBVENTION :

- **20 % du montant des travaux pour une dépense subventionnable de 9 000 € HT par chambre** (soit 1 800 € maximum par chambre),
- **pour les chambres d'hôtes aménagées dans une grange de caractère,** subvention de 20 % du montant des travaux pour une **dépense subventionnable de 15 000 € HT par chambre** (soit 3 000 € par chambre) sous réserve que :
  - le projet soit réalisé par un architecte (plans et dossier de consultation des entreprises) et soit accompagné d'une mission obligatoire de conseils en décoration et aménagements paysagers extérieurs,
  - la superficie du projet touristique soit au moins égale à 100m² (à l'exception des burons),
  - le volume de la grange et de l'étable doit être mis en valeur et la totalité du volume de la grange doit être exploitée,
  - la totalité de la couverture doit être reprise en matériau noble.

- **bonification de 5 % plafonnée à 450 € par chambre** si le projet prévoit :
  - soit le label Tourisme et Handicap ou des équipements de loisirs spécifiques liés à une filière (pêche, bien-être, ski, burons…),
  - soit un engagement dans une démarche environnementale (marque Parc, Ecolabel européen…)
- **bonification de 10 %** plafonnée à 900 € par chambre si le projet est réalisé dans un périmètre autour de la station du Lioran sur une des communes suivantes : Albepierre Bredons, La Chapelle d'Alagnon, Laveissenet, Laveissière, Mandailles-Saint Julien, Murat, Neussargues en Pinatelle, Paulhac, Polminhac, Saint Jacques des Blats, Thiézac, Ussel, Valuéjols, Vic Sur Cère, Virargues.
- **Les deux bonifications sont cumulables.**

- **possibilité de subvention pour la création d'équipements complémentaires** à la maison d'hôtes (spa, espace bien-être…) au taux maximal de 5 % du montant de la dépense plafonné à 9 000 € HT par chambre.

AIDES A LA CREATION DE CHAMBRES D'HÔTES

CONSEIL REGIONAL ET FONDS EUROPEENS

La région Auvergne-Rhône-Alpes et le FEADER n'interviennent que pour les projets de création de chambres d'hôtes dans le cadre de l'agritourisme.

Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter.